

DELIBERATION N° 25/2022

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 30 juin 2022

Reconstruction du bâtiment ABC du Lycée Pierre Mendès France de Tunis

Le conseil d'administration,
Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration valide la reconstruction du bâtiment ABC du lycée Pierre Mendès France de Tunis pour un montant de 4,9 millions d'euros, toutes dépenses confondues, selon le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

- 2,2 M€ sur fonds propres de l'établissement ;
- 2,7 M€ par l'attribution d'un soutien financier de l'Agence.

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 30 juin 2022

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Bruno FOUCHER